

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)

Séance du 14 juin 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	13

Date de la convocation  
06 JUIN 2023Date d'affichage  
06 JUIN 2023

Objet de la Délibération

L'an deux mille vingt-trois et le 14 juin à 20 heures 30,  
le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : M. Jean-Paul BERGES, Mme Patricia BRUNET POTENTI, M Helder DA CRUZ, Mme Maryse DARNAUD, M Fabien DUPRONT, M Cédric FONTAN, M Michel GARROS, Mme Martine GOUZENNE, M Olivier JAQUEMET, Mme Marie-Hélène LEMAITRE, M Jean-Claude LE MAIRE, Mme Michèle MAYRAN

Absents excusés :, M Vanneck GASPARINI, Mme Estelle GOURIER,

Secrétaire de séance : Mme Maryse DARNAUD.

**OBJET : Adoption de la nomenclature M57**

Vu l'article 106, III de la loi n°2015-991,

Vu les articles L5217-10-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 relatif à l'adoption de la nomenclature M57,

Considérant que la commune souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Considérant que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide** à l'unanimité :

- **D'autoriser** le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la commune et d'appliquer la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **De préciser** qu'un règlement budgétaire et financier sera approuvé par le conseil avant le vote du budget primitif appliquant la nomenclature M57.

Pour extrait certifié conforme.

Acte rendu exécutoire  
publication

du \_\_\_\_\_

Le Maire

Marie-Line EVERLET

